

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°16

UNIS POUR L'ÉCONOMIE LOCALE : UN PLAN DE SOLIDARITÉ POUR L'ÉCONOMIE ET POUR SAUVEGARDER L'EMPLOI

Les Bouches-du-Rhône comptent près de 150 000 entreprises qui représentent près de 50% du PIB de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour faire face aux conséquences économiques liées à la crise sanitaire du Covid-19, la Métropole Aix-Marseille-Provence, le Département des Bouches-du-Rhône et l'ensemble des chambres consulaires du département sont pleinement mobilisés depuis plusieurs semaines et détaillent aujourd'hui les premières mesures d'un Plan de solidarité d'urgence pour accompagner les entreprises impactées et sauvegarder l'emploi.

- **La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires unissent leurs forces pour soutenir les entreprises du territoire face à l'urgence**
- **Un plan de solidarité complémentaire du soutien de l'État et de la Région**
- **Un fonds territorial et solidaire de 50 millions d'euros**

Ce plan de solidarité consiste à déployer l'ensemble des actions et des mesures mises en place pour agir en commun en direction des entreprises impactées par la crise sanitaire et répondre à leurs attentes, en complément des aides de l'État et de la Région.

Pour sauvegarder l'activité et l'emploi sur le territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend agir de manière partenariale à travers des outils qui évolueront en fonction des effets de la crise et des dispositifs qui seront mis en œuvre.

• **Un fonds territorial et solidaire de 50 millions d'euros**

Déjà doté de 40 millions d'euros, dont 35 millions apportés par le Département des Bouches-du-Rhône, 2,5 millions par la Métropole Aix-Marseille-Provence, et 500 000 euros par la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence (CCIAMP), ce fonds mobilisera au total 50 millions d'euros et a pour objectif de soutenir les entreprises les plus vulnérables qui s'engagent à sauvegarder leurs emplois.

A l'instar de la Ville de Marseille, qui a d'ores et déjà annoncé son intention de rejoindre le fonds à hauteur de 2 millions, les communes qui le souhaiteraient pourront contribuer au financement de ce dispositif partenarial.

Cette aide sera gérée techniquement par la CCIAMP qui assure déjà le Guichet Unique du territoire pour les entreprises à la demande de l'État, **via un outil en ligne qui centralisera les demandes des entreprises, accessible depuis le site internet de la CCIAMP (ccimp.com), et qui sera disponible à compter du jeudi 23 avril 2020.**

L'aide prendra la forme d'une avance remboursable à taux 0 sur 18 mois et vise spécifiquement les situations d'urgence de trésorerie nées des conséquences de la période de confinement. **Elle s'adresse à toutes les entreprises de moins de 20 salariés fragilisées par la crise, quel que soit leur statut, à partir de 30% de perte de chiffre d'affaires.**

Le montant de chaque aide sera corrélé au nombre d'emplois à sauvegarder mais cette avance sera de 4 000 euros au minimum par entreprise et elle pourra atteindre jusqu'à 2 500 euros par emploi. Elle sera versée dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de dépôt du dossier et sera cumulable avec les autres mesures de soutien public.

UNIS POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

- **Un accompagnement renforcé des entreprises**

Pour apporter conseils et expertise aux entreprises dans le contexte actuel, un dispositif d'accompagnement renforcé et de proximité est également mis en œuvre avec :

> **Une « task force » composée de 20 développeurs économiques issus de tous les territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en coordination avec les équipes de la CCIAMP, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat** afin d'accompagner les entreprises et leur fournir des conseils personnalisés ;

> **La mise en place du programme « Restart »** visant à engager une montée en puissance des actions et partenariats déjà engagés par la Métropole afin d'aider les écosystèmes fragilisés à maintenir leur activité et à surmonter les déflagrations de la crise du Covid-19.

- **Un plan de soutien dédié aux centres-ville et noyaux villageois**

Ce plan de soutien viendra prolonger les efforts d'ores et déjà engagés par les mairies et la Métropole en faveur de la redynamisation commerciale des villes et des villages du territoire.

Il comprendra des aides à l'investissement et sera articulé avec les mesures gouvernementales attendues pour les commerces contraints de fermer durant la période de confinement.

- **Un guichet unique pour les entreprises prestataires de la Métropole**

Pour répondre à toutes les questions que les entreprises prestataires peuvent se poser dans le cadre de l'exécution des marchés publics, la Métropole a mis en place un guichet unique qui peut être contacté par mail à l'adresse infos-marches-covid19@ampmetropole.fr

- **L'annulation des loyers de 400 entreprises pour la durée du confinement**

La Métropole a développé depuis de nombreuses années des pépinières et hôtels d'entreprises sur l'ensemble du territoire permettant ainsi de soutenir la création, le développement et l'innovation des entreprises.

Dans ce contexte exceptionnel, la Métropole Aix-Marseille-Provence annulera deux mois de loyer pour les près de 400 entreprises concernées, hébergées dans ses locaux.

- **Le soutien aux entreprises de transport de voyageurs délégataires**

La Métropole a décidé du maintien de la rémunération des entreprises de transport de voyageurs délégataires de service public du réseau La Métropole Mobilité à hauteur de 77% du montant de leurs prestations habituelles.

- **La simplification des procédures de marchés et le soutien à la trésorerie des entreprises prestataires de la Métropole**

En sa qualité de donneur d'ordre majeur, la Métropole Aix-Marseille-Provence a pris des mesures pour simplifier, accélérer et faciliter les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et va également procéder à l'augmentation au maximum des acomptes mensuels et à la mise en œuvre d'une avance systématique pour les attributaires.

Unis pour l'économie locale, la Métropole et ses partenaires poursuivent leurs efforts afin de mettre en œuvre, dans les prochaines semaines, un plan de relance économique destiné à garantir le maintien de l'activité, amortir le choc de la crise et permettre le redémarrage de l'économie locale.

CONTACT PRESSE

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr